

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Aménagements Paysagers (BTSa AP)



Formation en alternance
(sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

RNCP 38349

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecullly-Dardilly



CFPH Lyon-Ecullly
13 Avenue de Verdun 69130 Ecullly
Des cours sont également dispensés sur le site
du Lycée Horticole de Dardilly



- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 5400€ à 7 219€ (Montants maximaux annuels en 2025)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti



Suivant le calendrier d'alternance
2 semaines formation / 2 semaines entreprise
en moyenne

- 1400 heures en centre de formation sur deux ans soit 40 semaines de 35h en moyenne.
- 2 240 heures en entreprise/ collectivité soit 64 semaines de 35h en moyenne

Objectifs de la formation

- Organiser le travail et encadrer les équipes : Assurer l'efficacité du travail et l'implication des salariés dans le respect des normes et la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement
- Gérer et mettre en place de la végétation : prendre compte de l'environnement, de la gestion de l'entretien et l'évolution de l'aménagement en développant un environnement apprécié et utilisé pour les utilisateurs
- Mettre en place et prescrire la maintenance d'ouvrages paysagers : installer et maintenir en état les ouvrages d'un aménagement paysager dans un contexte de transition écologique
- Gérer et suivre les chantiers : permettre la réalisation technique et économique du projet dans le respect des délais et du budget
- Créer des aménagements paysagers : concevoir un projet en aménagement paysager adapté à la demande du commanditaire et à son environnement dans un contexte de transition écologique

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Public - Prérequis

La formation sous contrat d'apprentissage s'adresse à un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH).

<https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

Il est possible de suivre cette formation sous contrat de professionnalisation pour les publics suivants :

De 16 à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter la formation initiale

De 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi

Sans condition d'âge pour les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS ou l'AAH et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Les prérequis sont :

- Etre titulaire d'un Baccalauréat général, professionnel ou Technologique, ou bac Technologique STAV ou d'un Bac Professionnel Aménagements Paysagers et Productions Horticoles
- ou d'un Brevet de Technicien Agricole ou autre Bac professionnel
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine des aménagements paysagers

Rémunération - financement

L'alternant est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Autres voies de formation proposées par le CFPH

- Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Modalités d'évaluation

L'évaluation est réalisée sous forme de contrôle certificatif en cours de formation (CCF) selon un plan d'évaluation défini.

L'examen du brevet de technicien supérieur agricole est constitué de huit blocs de compétences faisant l'objet d'épreuves obligatoires, écrites, orales ou de mise en situations. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de compétences.

Contenu de la formation

CAPACITES GENERALES

M1- Inscription dans le monde d'aujourd'hui

C1.1 - Saisir les enjeux de la réalité socio-économique

C1.2 - Se situer dans des questions de société

C1.3 - Argumenter un point de vue dans un débat de société

M2 - Construction du projet personnel et professionnel

C2.1 - S'engager dans un mode de vie actif et solidaire

C2.2 - S'insérer dans un environnement professionnel

C2.3 - S'insérer dans un environnement professionnel

C2.4 - Conduire un projet

M3 - Communication

C3.1 - Répondre à des besoins d'informations pour soi et pour un public

C3.2 - Communiquer en langue étrangère

C3.3 - Communiquer avec des moyens adaptés

CAPACITES PROFESSIONNELLES

M4 - Organisation du travail et encadrement d'équipes

C4.1 - Planifier les activités et la logistique nécessaire aux chantiers

C4.2 - Gérer des équipes au travail

C4.3 - Assurer la sécurité et la mise en œuvre des réglementations

M5 - Gestion de la végétation des aménagements paysagers

C5.1 - Réaliser le diagnostic d'un espace avant interventions

C5.2 - Conduire les opérations de mise en place de la végétation

C5.3 - Piloter les opérations de gestion de la végétation

M6 - Gestion des ouvrages et réseaux des aménagements paysagers

C6.1 - Réaliser les travaux préparatoires à la mise en place d'ouvrages, infrastructures et réseaux

C6.2 - Conduire les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures, réseaux et équipements

C6.3 - Piloter les opérations de maintenance des ouvrages, infrastructures et réseaux

M7 - Gestion technico-économique de chantiers

C7.1 - Déterminer le coût d'un chantier dans son environnement

C7.2 - Assurer le suivi technico-économique d'un chantier

C7.3 - Gérer des aléas

M8 - Élaboration d'un projet d'aménagement paysagers

C8.1 - Analyser le site à aménager dans son contexte au regard d'une commande

C8.2 - Concevoir un projet d'aménagement paysager

C8.3 - Présenter un projet d'aménagement paysager

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne Rhône-Alpes
- Certiphyto, AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
- Parrainage des promotions BTS
- Interventions de professionnels du bassin lyonnais

Métiers visés

- Chef d'équipes ou chef de chantiers
- Conducteur de travaux paysagers
- Responsable des espaces verts
- Collaborateur du concepteur paysagiste

Poursuite d'études

ICe BTS agricole débouche sur la vie active mais il est possible, de poursuivre des études en licence professionnelle (1 an), d'intégrer une grande école (d'ingénieurs, de paysage) n partenariat avec Lyon 1 et le CNAM, le CFPH propose :

- Licence Pro MCTAP
- Licence Pro DEV
- Licence Pro EPAP

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully

cfppa.ecully@educagri.fr

0478334612

<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web



— E P L E F P A - LYON - DARDILLY - ECULLY —

